



AUCH, le lundi 7 décembre 2020

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
« EN DISTANCIEL » Du 7 décembre 2020 à 9 H 30 »**

L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE. S'EST TENUE LE LUNDI 7 DECEMBRE 2020 A 9 H 30.

ORDRE DU JOUR :

Modification des statuts du CODERS 32 afin de permettre **la tenue de l'ASSEMBLEE GENERALE** en période de confinement.

1° MODIFICATION des statuts, PARAGRAPHE « d » article 6 du titre II :

a. *Votants : Les Présidentes, Présidents des 11 clubs du CODERS 32, totalisant 44 voix représentant 1261 adhérents licenciés FFRS.*

- BEATRICE BOURG (CRSA). Gilbert MANZI (7 Clochers). Bruno FEDRIGO (Club Laique et Culturel de PESSAN). Martine BOUCHARD (CFRS). Danielle AZZOLA (CSVB). Jean Claude BARBAT (CRSM). Jean Paul ROMMELAERE (Les Sages du Lees). Claire DUMONT (RSL) Martine GAMOT (RSS). Martine PASQUIER (RSMA). Véronique LAFFERRIERE (CRSST).

b. Modification proposée :

- « **UNIQUEMENT** » dans le cas de pandémie, épidémie, confinement, mesures gouvernementales, ministérielles, préfectorales et communales (Obligations légales, capacités des salles de réunion, gestes barrières, prévention, etc...)
 - Toutes les réunions statutaires, élections avec vote se feront en « Distanciel » avec l'utilisation conjointe mixte du logiciel ZOOM, téléphone, e-mails.
 - Les élections d'adhérents au COMITE DIRECTEUR par logiciel ZOOM, téléphone, e-mails. Seront « Non bulletins secrets ».
 - Les électeurs pour l'approbation ou non approbation, les élections de personnes prévues dans les statuts du CODERS 32, sont les Présidents de Clubs ou l'élu de leur club à qui ils donnent dument « Pouvoir »

LA MODIFICATION DES STATUTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX/44 VOIX.

a. *Les statuts approuvés, modifiés sont joints.*

Jacques Claude VITALI

Secrétaire aénéral du CODERS 32

Jean Jacques DUMONT

Président du CODERS 32